

Section 01 Identification

Identificateur du produit	Solution de bisulfite de sodium 35-40 % Solution de bisulfite de sodium 35 % Solution de bisulfite de sodium 38 % Solution de bisulfite de sodium 38 %, NSF® - 60 Solution de bisulfite de sodium 40 %, NSF® - 60
Autres moyens d'identification	Hydrogénosulfite de sodium
Usage du produit et restrictions d'utilisation	Capteur d'oxygène, agent réducteur, déchloration, produits photochimiques, agent de blanchiment et fabrication du papier. Ce produit est certifié NSF pour une utilisation dans l'eau potable, voir la section 15 et le site Web NSF pour plus d'informations.
Identificateur du fournisseur initial	ClearTech Industries Inc. 1500 Quebec Avenue Saskatoon, SK. Canada S7K 1V7 Téléphone: 800.387.7503 Fax: 888.281.8109 www.cleartech.ca
Préparé par	ClearTech Industries Inc. service technique
No de téléphone d'urgence (24 h sur 24)	306.664.2522

Section 02 Identification des dangers

Dangers physiques

Matières corrosives pour les métaux Catégorie 1

Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de Danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Pictogrammes



Conseils de prudence

Prévention

- P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280 Wear des gants de protection des yeux, des protection du visage.

Intervention

- P305 P351 P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution a l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical / consulter un médecin.
P337 P313
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Danger non calcifiées ailleurs

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Renseignements supplémentaires

Pas disponible

Section 03 Composition / information sur les ingrédients

Composants contribuant aux dangers:

Dénomination chimique	Nom commun	Numéro CAS	Concentration (w/w%)
Hydrogénosulfite de sodium	Bisulfite de sodium	7631-90-5	33-42 %

Section 04 Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Inhalation** Obtenir des conseils / soins médicaux en cas de malaise.
Ingestion Obtenir des conseils / soins médicaux en cas de malaise.
Contact cutané Rincer délicatement la peau sous un faible jet d'eau tiède / sous la douche pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit enlevé. Si une irritation cutanée se manifeste ou en cas de malaise, obtenir des conseils / soins médicaux.
Contact oculaire Enlever la source d'exposition ou transporter la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec un faible jet d'eau tiède pendant quelques minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas faire couler l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Si l'irritation des yeux persiste, obtenir des conseils / des soins médicaux.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires. Le contact avec les acides, la chaleur ou la lumière du soleil dégage du dioxyde de soufre, qui provoque une irritation respiratoire grave et est toxique en cas d'inhalation.
Ingestion Peut causer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales. Ce produit peut provoquer une réaction chez les personnes sensibles aux sulfites.
Contact cutané Ce produit peut provoquer une réaction chez les personnes sensibles aux sulfites.
Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
Informations complémentaires Pour plus d'informations, voir Section 11 Données toxicologiques

Section 05 Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utilisez les agents d'extinction appropriés pour le feu environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Les jets d'eau ne sont pas recommandés pour combattre les incendies impliquant des produits chimiques.
Dangers spécifiques du produit	Oxydes de soufre peuvent être produits dans le feu. La décomposition thermique se produit à 150 °C.
Équipement de protection et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH et des vêtements de protection chimique.

Section 06 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles / équipements de protection / mesures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle approprié. (Voir la Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle). Rester au vent, ventiler la zone. Ne pas utiliser d'équipement de manutention ayant des surfaces métalliques exposées.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les égouts. Avertissez-gouvernementales, de santé et sécurité au travail et les autorités environnementales. Avertir les exploitants de prises d'eau avoisinantes.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage	<p>PETITS DÉVERSEMENTS: Arrêter ou réduire la fuite si sécuritaire de le faire. Déverser avec un matériau absorbant qui ne réagit pas avec le produit chimique déversé. Rincer la zone avec de l'eau. Le matériel absorbant contaminé peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Les bouchons d'aération peuvent être nécessaires pour empêcher une accumulation de pression qui pourrait provoquer des conteneurs à éclater.</p> <p>GROS DÉVERSEMENTS: Contacter les services d'urgence et le feu et le fournisseur pour obtenir des conseils.</p>

Section 07 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manutention dans des conditions de sécurité	Utilisez l'équipement approprié pour soulever et transporter tous les récipients. Utiliser des pratiques d'hygiène et d'entretien ménager industriels sensibles. Laver soigneusement après manipulation. Évitez toutes les situations que pourraient mener à l'exposition nocive. Inspectez les contenants pour vous assurer qu'ils ne sont ni endommagés ni fuites avant de les manipuler. Si l'étiquette d'origine est endommagée ou manquante, remplacez-la par une étiquette du lieu de travail. Ayez à portée de la main du matériel de secours adapté en cas d'incendies, de déversements et de fuites. Ne jamais remettre le matériel contaminé dans son récipient original.
Stockage dans des conditions de sécurité	Conservez dans un endroit frais, sec et bien aéré, et loin des sources de chaleur et matériaux incompatibles. Toujours entreposer dans le récipient d'origine étiqueté. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation et quand vide. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Protéger l'étiquette et le garder visible. Ne pas transvaser dans des récipients en métal.
Incompatibilités	Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique. Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates. Les métaux, tels que l'aluminium, l'acier au carbone et le cuivre.

Section 08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition

Composant	Règlement	Type de liste	Valeur
Le dioxyde de soufre	ACGIH	TWA	2 ppm (5 mg/m ³)
		STEL	5 ppm (13 mg/m ³)

Contrôles d'ingénierie

Prescriptions en matière de ventilation La ventilation mécanique (dilution ou échappement local), clôture de processus ou de personnel et le contrôle des conditions de traitement doivent être fournis conformément à tous les codes d'incendie et les exigences réglementaires. Donner de l'air de remplacement suffisante pour compenser l'air évacué par les systèmes d'échappement.

Autre Un flacon rince-œil ou un bassin oculaire devrait être disponible, testé, et à proximité du produit manipulé, conformément à la réglementation provinciale.

Équipement de protection

Les points suivants ne sont que des recommandations. Il est de la responsabilité de l'employeur et de l'utilisateur de faire une évaluation des risques du processus au cours duquel le produit est utilisé et de déterminer les mesures d'ingénierie et les EPI adéquates pour leur processus. Des renseignements supplémentaires réglementaires et de sécurité devraient être obtenus des autorités locales et, si nécessaires, d'un hygiéniste industriel professionnel.

Protection des yeux et du visage Lorsqu'il y a un risque d'exposition des yeux ou du visage, il est recommandé des lunettes de sécurité bien ajustées. Les lentilles de contact ne doivent pas être portés; ils peuvent contribuer à de graves lésions oculaires.

Protection des mains et du corps Lors de la manipulation de ce produit, il est recommandé d'éviter le contact avec la peau.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter des équipements respiratoires appropriés.

NIOSH recommandations de respirateurs pour: Le dioxyde de soufre

Jusqu'à: 20 ppm

(APF = 10) Tout respirateur à cartouche filtrante muni d'une cartouche protégeant contre Le dioxyde de soufre

(APF = 10) Tout respirateur à adduction d'air.

Jusqu'à: 50 ppm

(APF = 25) Tout respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode continu.

(APF = 25) Tout respirateur autonome, purificateur muni d'une cartouche protégeant contre Le dioxyde de soufre

Jusqu'à: 100 ppm

(APF = 50) Tout respirateur à adduction d'air avec masque complet muni d'une cartouche protégeant contre Le dioxyde de soufre

(APF = 50) Tout respirateur purificateur muni d'un masque complet (masque à gaz) cartouche assurant une protection contre Le dioxyde de soufre

(APF = 50) Toute respiratoire autonome appareil avec masque complet.

(APF = 50) Tout respirateur à adduction d'air avec masque complet.

Entrée d'urgence ou planifiée dans une zone aux concentrations inconnues ou conditions d'IDLH

APF = 10,000) Tout appareil respiratoire autonome muni d'un masque complet et fonctionnant à la demande ou en mode de pression positive

(APF = 10,000) Tout respirateur à adduction d'air muni d'un masque complet et fonctionnant à la demande ou en mode de pression positive en combinaison avec un appareil respiratoire autonome auxiliaire à pression positive.

Échapper:

(APF = 50) Tout respirateur purificateur muni d'un masque complet (masque à gaz) sous cartouche assurant une protection contre Le dioxyde de soufre

Dangers thermiques

Pas disponible

Section 09 Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

État physique	Liquide
Couleur	Claire, incolore à jaune pâle
Odeur	Sulfureux
Seuil olfactif	Pas disponible

Propriétés

pH	~4.0
Point de fusion / point de congélation	6 °C
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	104 °C
Point d'éclair	Pas applicable
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité	Pas applicable
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas disponible
Tension de vapeur	10.4 kPa @ 20°C
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas applicable
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	150 °C
Viscosité	Pas disponible
Densité	1.29-1.35
Caractéristiques des particules	Pas applicable
Formule	NaHSO ₃
Masse moléculaire	104.06 g/mol

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut être corrosif pour les métaux Le contact avec des acides forts peut générer de la chaleur et les vapeurs toxiques.
Stabilité	Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. L'exposition au soleil ou à des températures élevées peut entraîner la dégradation de ce produit au fil du temps.
Risques de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse n'est pas anticipée.
Conditions à éviter	Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas chauffer. Ne congeler pas.
Matériaux incompatibles	Les acides, tels que sulfurique, nitrique, hydrochlorique, phosphorique, fluorosilique (HFSA), sulfonique, acétique, citrique, oxalique, et formique. Les agents oxydants, tels que l'oxygène, le peroxyde d'hydrogène, les acides sulfurique et nitrique, et les permanganates. Les métaux, tels que l'aluminium, l'acier au carbone et le cuivre.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des oxydes soufre. La décomposition thermale se produit à 150 °C.

Section 11 Données toxicologiques**Toxicité aiguë (Valeurs DL50 / CL50)**

Composant	Voies d'exposition	Espèces	Valeur	Exposition
Bisulfite de sodium	Orale	Rat	2160 mg/kg	
	Cutanée	Rat	>2000 mg/kg	

Résumé des effets toxicologiques sur la santé

Caractéristiques chimiques	Ce produit est un agent oxydant modéré.
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Ce produit peut provoquer une réaction chez les personnes sensibles aux sulfites.
Ingestion	Peut causer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales. Ce produit peut provoquer une réaction chez les personnes sensibles aux sulfites.
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Le contact avec les acides, la chaleur ou la lumière du soleil dégage du dioxyde de soufre, qui provoque une irritation respiratoire grave et est toxique en cas d'inhalation.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation	Ce produit peut provoquer une réaction chez les personnes sensibles aux sulfites.
Mutagénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets mutagènes connus.
Cancérogénicité	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets cancérogénicité connus.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets toxiques connus pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles	Ce produit et ses composants aux concentrations indiquées n'ont pas d'effets connus sur des organes cibles.
Danger par aspiration	Pas disponible
Produits synergiques	Pas disponible

Section 12 Données écologiques

Écotoxicité

Composant	Type	Espèces	Valeur	Exposition
Bisulfite de sodium	CE50	Daphnia	>100 mg/L	48 heures
	CL50	Poisson	>100 mg/L	96 heures
	CE50	Algues	65 mg/L	72 heures

Biodégradabilité	La liste intérieure des substances classifie bisulfite de sodium comme persistant.
Bioaccumulation	La liste intérieure des substances classifie bisulfite de sodium comme non-bioaccumulatif.
Mobilité	Ce produit est soluble dans l'eau , et ne devrait pas être absorbé par le sol et peut contaminer les eaux souterraines
Autres effets nocifs	Absorbe l'oxygène des milieux aquatiques.

Section 13 Données sur l'élimination

Déchets provenant de résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux, y compris la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
Emballages contaminés	Ne pas enlever l'étiquette, respecter les avertissements indiqués sur l'étiquette même après que le récipient soit vide. Les récipients vides devraient être recyclés ou éliminé dans une installation approuvée d'élimination des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN2693
Désignation officielle de transport et description de l'ONU	HYDROGÉNOSULFITES EN SOLUTION AQUEUSE, N.S.A. (Bisulfite de sodium)
Classe(s) de danger relative(s) au transport	8
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5 L
Dangers environnementaux	Pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD canadienne de l'annexe 3.
Précautions spéciales	
Transport en vrac	Indice PIU: pas disponible MARPOL 73/78 et Recueil IBC: Ce produit n'est pas inscrit au Chapitre 17 du Recueil IBC.
Renseignements supplémentaires	Pendant le transport, attacher les contenants (remplis ou vides) au moyen d'ancrages adaptés. S'assurer que tous les bouchons, les soupapes et autres fermetures sont en position fermée. Special Provisions: 16 (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses).

TMD CLASSEMENT DE PRODUIT: Ce produit a été classé à la date de préparation mentionnée à l'article 16 de cette données de sécurité, pour le transport conformément aux prescriptions de la partie 2 sur le transport des marchandises dangereuses. Si les données d'essai applicables, les essais et / ou publiés concernant la classification de ce produit sont énumérés dans les références à l'article 16 de cette fiche de données de sécurité.

Section 15 Informations sur la réglementation

REMARQUE : LE PRODUIT FIGURANT SUR CETTE FICHE A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE STIPULÉS DANS LE RÈGLEMENT SUR LES PRODUITS DANGEREUX. LA PRÉSENTE FICHE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS REQUIS PAR CE RÈGLEMENT.

Tous les composants de ce produit sont classifiés sur la liste intérieure des substances.

La certification NSF: Le bisulfite de sodium 38 % est certifié NSF/ANSI/CAN 60 pour la déchloration et comme antioxydant à un dosage maximum de : 50 mg/L. NSF restrictions d'utilisation des produits en fonction des exigences obtenues à partir du site Web de NSF pour les exigences actuelles.

Section 16 Autres informations

Date de la dernière révision: juillet 31, 2024

Remarque : Il incombe à l'utilisateur d'établir un lieu de travail sûr. Les renseignements sur la santé et la sécurité énoncés dans le présent document ne sont fournis à l'utilisateur qu'à titre indicatif. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Les renseignements contenus dans le présent document sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exacts. Toutefois, étant donné que les conditions de manipulation et d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie de résultat et nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage résultant de l'utilisation de ce produit. Il incombe à l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables.

À l'attention du réceptionnaire des produits chimiques et du coordinateur des fiches de données de sécurité

Dans le cadre de notre engagement envers l'initiative Distribution responsable® de DRC, ClearTech Industries Inc. et ses sociétés affiliées exigent, comme condition de vente, que vous transmettiez la fiche de données de sécurité ci-jointe à tous les employés concernés, tous les clients et tous les utilisateurs finaux. Sur demande, ClearTech vous enverra des renseignements supplémentaires concernant la manipulation du produit, ainsi que tout renseignement relatif à la santé et à la sécurité.

Pour toute question ou préoccupation, prière de communiquer avec notre service à la clientèle ou avec notre service technique.

Références:

- 1) *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards*; U.S. Department of Health and Human Services, <https://www.cdc.gov/niosh/npg/default.html>
- 2) *WorkSafe BC E-Limit*; Workers' Compensation Board of British Columbia, <https://elimit.online.worksafebc.com/>
- 3) *ECHA - Registered Substance Dossier*; European Chemicals Agency, <https://echa.europa.eu/registration-dossier/-/registered-dossier/15334>
- 4) *Transportation of Dangerous Goods Regulations*; Transport Canada, <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2001-286/index.html>
- 5) Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals (GHS) *Seventh revised edition*
- 6) International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code) 2007 Edition
- 7) The ACS Style Guide